

PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS CONTRAT DE FILIERE

GT n°1, Réunion du 18 octobre 2016

Orientation stratégique :
Donner un nouvel élan à l'action interprofessionnelle

Document de travail pour la réunion

1/ Rappel des objectifs et enjeux¹

Objectif : Refonder la gouvernance et les orientations stratégiques

- Repenser la gouvernance et affirmer la représentativité de l'interprofession au nouveau format régional
- Établir les priorités stratégiques et le programme d'actions en lien avec les orientations-cadres nationales et régionales

Objectif : Penser et agir collectivement

- Organiser l'animation sur les thématiques à forts enjeux de structuration pour la filière
- Renforcer les liens entre les acteurs économiques de la production, de la première transformation et de la deuxième transformation
- Mutualiser la connaissance et la veille sur les industries de la filière en partenariat avec les services du Conseil régional et de l'État en région
- Stimuler le développement des groupements et des mutualisations à tous les niveaux de la filière (gestion forestière, récolte, transformation, achats, commercialisation,...)
- Promouvoir les dynamiques multi-acteurs et la synergie entre forêts publiques et privées*

Objectif : Mobiliser et diffuser l'information au service de la filière

- Assurer la veille économique (prix du bois, analyses stratégiques, connaissance des marchés,...)
- Structurer l'information prospective sur l'approvisionnement de la première transformation (besoins de l'aval, capacités des entreprises de mobilisation, perspectives d'offres de l'amont forestier)*
- Assurer la veille technologique sur les nouveaux produits et les nouvelles techniques
- Informer les professionnels sur les appuis disponibles en matière de conseil et d'aides financières
- Relayer l'information sur les normes et réglementations s'appliquant à la gestion sylvicole, aux travaux d'exploitation forestière et aux activités industrielles de la filière bois
- Intégrer la dimension transfrontalière de la région dans la tenue à disposition de l'information
- Faire connaître les produits et savoir-faire de la filière en région

¹ Les enjeux identifiés avec un astérisque relèvent du cadrage du PRFB par le code forestier ou le projet de PNFB.

2/ Questions soumises au débat

Objectif : Refonder la gouvernance et les orientations stratégiques	
Établir les priorités stratégiques et le programme d'actions	<p>Au-delà des questions de gouvernance, qui font l'objet de l'étude confiée à KPMG et dont les conclusions seront rendues d'ici à la fin de l'année, les interprofessions auront à établir leurs priorités stratégiques et leur programme d'actions en lien avec les orientations-cadres nationales (comité stratégique de filière CSF-Bois, programme national de la forêt et du bois, plan recherche et innovation de la filière forêt bois 2025,...) et régionales (contrat de filière régional, programme régional de la forêt et du bois,...). Quelles sont les missions clés qui devraient être assurées par l'interprofession selon l'analyse des participants ?</p> <p>Il devra être prêté une attention particulière à la prise en compte, dans la définition des priorités stratégiques, des grands enjeux nationaux (transition énergétique, changement climatique,...). De même, dans le programme d'actions il devra être prêté attention aux actions portées par différents plans et contrats de niveau national, afin de les décliner en région tout en évitant les redondances et en optimisant l'action selon une logique de complémentarité ou, s'il y a lieu, d'adaptation aux spécificités du territoire régional. Identifiez-vous des spécificités particulières à prendre en compte pour le territoire du Grand Est ?</p>
Objectif : Penser et agir collectivement	
Organiser l'animation	Certains sujets peuvent être plus particulièrement significatifs pour la structuration de la filière en région et appellent alors une attention spécifique en termes d'animation pour favoriser l'identification de solutions (fonction « incubateur d'idées ») et de progression collective. Quels seraient les thèmes prioritaires d'animation interprofessionnelle à prendre en considération ?
Renforcer les liens entre les acteurs économiques	L'animation interprofessionnelle doit notamment avoir pour effet de renforcer les liens entre les acteurs économiques de la production, de la première transformation et de la deuxième transformation. Quelles seraient les voies d'action à retenir pour parvenir à cet objectif ?
Stimuler le développement des groupements et des mutualisations	Le développement de groupements et de mutualisations à tous les niveaux (gestion forestière, récolte, transformation, achats, commercialisation,...) est un axe central pour développer la filière et accroître sa compétitivité. Cet enjeu est traité sous l'orientation stratégique « Renforcer la compétitivité de la filière au bénéfice du territoire régional », mais un tel développement ne peut se réaliser efficacement sans une animation dédiée, portée par l'interprofession. Quels axes thématiques retenir prioritairement en animation pour stimuler ce développement ?
Objectif : Mobiliser et diffuser l'information au service de la filière	
Assurer la veille	<u>Veille économique (prix du bois, analyses stratégiques, connaissance des marchés,...)</u> Une bonne connaissance de la situation économique, notamment des marchés et de leurs évolutions prévisibles, est nécessaire pour fonder une stratégie d'entreprise. Les interprofessions présentes en région Grand Est mettent d'ores et déjà à disposition de leurs adhérents des informations d'ordre économique et prospectif sur les secteurs de la filière bois. En mars 2016, a par ailleurs été lancé à l'échelon national l'outil dit de « veille économique mutualisée » (VEM), prévu par le plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois et le contrat de filière du CSF-Bois. Quelles actions privilégier en région matière de veille économique ?

Objectif : Mobiliser et diffuser l'information au service de la filière	
	<p><u>Veille technologique</u> Les entreprises innovantes de petite taille qui renouvellent leurs gammes de produits s'inspirent souvent de ceux déjà existants sur le marché. Pour les petites et moyennes entreprises, qui n'ont ni les moyens ni le temps nécessaire à y consacrer, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des structures de diffusion de l'information sur les développements technologiques et de l'innovation. Quelles actions l'interprofession pourrait-elle engager en matière de veille technologique en région ?</p> <p><u>Veille normative et réglementaire</u> Il pourra également s'agir d'assurer une veille sur les normes et réglementations s'appliquant à la gestion sylvicole, aux travaux d'exploitation forestière et aux activités industrielles de la filière bois. Quelles informations seraient utiles ?</p>
Structurer l'information prospective sur l'approvisionnement de la première transformation	Le PNFB prévoit la mise en place de conférences d'approvisionnement régionales afin de structurer l'information prospective sur l'approvisionnement de la première transformation (besoins de l'aval, capacités des entreprises de mobilisation, perspectives d'offres de l'amont forestier). Comment structurer l'action pour parvenir à cet objectif ? L'interprofession pourrait-elle être chargée d'animer la réflexion sur cette question, en vue d'aboutir in fine à des schémas territoriaux d'adéquation offre-besoins ?
Informers les professionnels sur les appuis disponibles en matière de conseil et d'aides financières	Les informations sur les appuis disponibles en matière de conseil et d'aides financières sont nombreuses, mais dispersées et ainsi peu aisément accessibles, en tout cas selon une entrée de filière. Une mission de mise à disposition de cette information peut-elle être confiée à l'interprofession ? Quelles en seraient les limites ou difficultés éventuelles ?
Faire connaître les produits et savoir-faire de la filière en région	Le consommateur doit pouvoir disposer d'une lisibilité sur les produits et les savoir-faire disponibles en région. De même, aux échelons intermédiaires de la filière, les acteurs industriels doivent pouvoir disposer d'une lisibilité sur l'offre de produits transformés susceptibles de répondre à leurs attentes au regard de leurs propres enjeux de production ou d'utilisation. Quelles actions engager à cet effet ?

NB : L'enjeu « Intégrer la dimension transfrontalière de la région dans la tenue à disposition de l'information » n'est pas de nouveau évoqué ci-dessus. Cet enjeu est toutefois bien identifié, d'une nature transverse il aura vocation à imprégner la réflexion sur plusieurs composantes de la mobilisation et de la diffusion de l'information par l'interprofession (analyses stratégiques, marchés, normes, réglementations,...).